

CHSCT S D

Préconisations relatives à

« L'exposition à un risque naturel (type radon) ou technologique permanent et quelle politique de prévention mettre en place »

suite à la visite du collège Anne Franck de VASSY – 12 mai 2015

Observations	Préconisations :		
<p>A Vassy, alors que le « radon » préoccupait toute la communauté éducative il y a peu, aujourd'hui avec une équipe renouvelée : le risque n'est pas connu de tous...</p> <p>Face à la spécificité du gaz Radon, une mesure est adoptée (l'aération) mais peu savent que même à court terme, le danger n'est pas éliminé.</p> <p>Et il faut aussi, envisager qu'il peut y avoir en chaîne des risques induits y compris par des préconisations adaptées (ex, pour le Radon : pbs d'inconfort majeur lié à l'aération).</p> <p>Les connaissances scientifiques évoluent ainsi que la législation.</p>	Information ciblée des agents exposés à un risque naturel ou technologique permanent :		
	Objectif des actions	Actions spécifiques et acteurs	calendrier
	→ Améliorer l'information à destination des agents sur le <u>risque particulier</u> (dans le cadre des différents risques liés à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail)	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur le DUER - S'appuyer (2nd degré) sur le CA et la CHS de l'établissement - S'appuyer sur les acteurs de prévention départementaux 	
	→ S'assurer d'un niveau adapté et renouvelé de la communication sur le risque spécifique (des différences sur l'intensité du risque, ...)	- Communication des mesures (remontées au CHSCTD – CA – CHS d'établissement, affichage pour les personnels et usages)	A chaque rentrée
→ Vérifier que les agents nouvellement nommés ou intervenants ponctuellement sont destinataires des informations nécessaires.	<ul style="list-style-type: none"> - responsable du site, des unités de travail (pour « son/ses » équipe/s : pédagogiques, administratives,...) - services pour « le responsable du site » (l'équipe de direction,...) 	Au moment de l'arrivée d'un nouveau personnel	
- Nécessité de « temps » de travail formalisés sur cet enjeu spécifique dans les écoles, services ou établissements : tous les personnels doivent s'associer – être associés.			

	→ S'assurer que les mesures préconisées (respect de la réglementation, mesures du DUER, pictogrammes « communs » : affichage sur le lieu,...) soient mises en œuvre (nécessité donc d'une compréhension / adhésion)	- responsable du site (mais pas que lui : assistant prévention,...)	
A Vassy, le travail (réflexion sur le sujet, tenue des registre, communication,...) est fait mais pas forcément connu de tous (voire de beaucoup)... Il apparait nécessaire de mieux préciser la place et le lien entre les différents dispositifs (RSST / SIVIS ; CHSCT-D / CHSCT-A ;...)	L'appropriation d'une culture « santé – sécurité – conditions de travail » :		
	action	Actions spécifiques et acteurs	calendrier
	→ Améliorer l'information à destination des agents sur les possibilités de signalement, les différentes instances et la médecine de prévention	- Penser à « présenter », expliciter les dispositifs et les coordonner - Eviter des sigles ou les expliciter...	
A Vassy, c'est la non connaissance des « risques », « symptômes », qui est repérable et source d'inquiétude (pouvant aller jusqu'à évoquer un mal-être relatif à ce « préjudice d'inquiétude »).	Prise en compte des besoins liés à la prévention et au suivi médical des personnels pouvant être affectés par un risque naturel ou technologique à risque.		
	action	acteurs	calendrier
	→ informer systématiquement (et régulièrement) qu'il leur appartient de « demander » une visite médicale auprès d'un médecin de prévention (afficher leurs coordonnées, les insérer dans une plaquette « de rentrée »,...)		
A Vassy, une réponse est apportée au collège, par l'Education nationale et le Conseil départemental mais le Radon est un risque qui concerne l'ensemble du territoire.	Agir pour une coordination des politiques « santé publique » liées au risque naturel (type radon) ou technologique permanent à l'échelle du territoire concerné		
	action	acteurs	calendrier
	→ se rapprocher des instances décisionnelles compétentes pour définir des actions coordonnées.	- Se rapprocher du préfet, de l'ARS, des collectivités territoriales... - S'appuyer sur les dispositifs imposés par la législation (mesures,...) - Envisager des actions spécifiques « dans l'école » ou	

		l'établissement en lien avec des actions à l'extérieur... - Penser à le mettre à l'O.J des conseils d'écoles, C.A. d'établissement.	
--	--	---	--

N.B. : Informations Santé Sécurité et Conditions de travail disponibles sur l'intranet de l'académie de Caen à la rentrée 2015 :

Le lien <https://intranet.ac-caen.fr/intranet-academique/portal/mypage.php#tab/5057>

permet l'accès, dans l'onglet Ressources Humaines, aux rubriques Santé au Travail et Santé et Sécurité au Travail. La rubrique Santé au Travail donne toutes les informations relatives au service de médecine de prévention : rôle, coordonnées, informations sur les congés.

La rubrique Santé et Sécurité au Travail décline dans l'académie les ressources départementales Santé et Sécurité au Travail.

Pour le Calvados, on trouve notamment des informations relatives aux risques environnementaux et la plaquette Radon de l'ASN.